

## **Impact du changement de l'ASRA veaux d'embouche**

**Guy Lapointe**, agronome  
Conseiller en production bovine  
MAPAQ, Direction régionale Outaouais-Laurentides  
Centre de services agricoles de Gatineau  
Gatineau

Le régime ASRA veaux d'embouche existe pour les producteurs du Québec depuis 1976. Le volume assurable pour chaque producteur était basé sur le nombre de vaches en inventaire au mois de janvier. À la suite d'une enquête auprès des producteurs bovins, un modèle de production a été établi. Au tableau 1, on constate qu'avec les différentes enquêtes, le nombre de vaches dans les modèles est passé de 100 à 117 vaches et le poids de vente des veaux de 538 à 625 livres. La compensation reçue par le producteur n'était pas influencée par les performances des veaux. Depuis janvier 2009, il y a eu des modifications majeures. Entre autres, en ce qui a trait à la compensation, une proportion est basée sur les vaches et l'autre sur les veaux vendus. À partir de 2011, les paiements de l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) seront établis à 100 % sur les veaux vendus. Ces nouveautés occasionneront beaucoup de changements pour les producteurs.

**Tableau 1 : Évolution du modèle de l'ASRA de 1989 à 2008**

	<b>1959 à 2000</b>	<b>2001 à 2007</b>	<b>2008</b>
Nombre de vaches	100	100	117
Nombre de veaux vendus par vache	0,75	0,75	0,80
Poids moyen à la vente (lb)	538	605	625

Avec le modèle de production précédent, le poids de vente des veaux était de 625 livres. Depuis 2009, le poids de vente des veaux est le poids assurable et ce dernier doit être au minimum de 500 livres en 2009, 525 livres en 2010 et 550 livres en 2011. Si les veaux vendus ne rencontrent pas le poids minimum requis, le producteur n'aura aucune compensation de l'ASRA pour ces derniers. Par contre, le poids à la vente peut être jusqu'à 750 livres. En 2011, si un producteur commercialise des veaux à 750 livres pour 100 % des vaches, il aura le maximum de compensation. Ces modifications inciteraient les producteurs à maximiser le nombre de veaux vendus ainsi que le poids de vente, et ce, au meilleur coût possible.

**Tableau 2 : Compensation brute**

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Vache	533,93 \$	262,68 \$	-
Veau 500 lb	262,68 \$	-	-
Veau 525 lb	-	557,48 \$	-
Veau 550 lb	-	-	875,60 \$
Veau 625 lb	331,67 \$	663,67 \$	995,00 \$
Veau 750 lb	398,00 \$	796,00 \$	1 194,00 \$
1 \$ par 100 lb	53,07 \$	106,13 \$	159,20 \$

Le revenu brut de l'ASRA par vache en 2009, pour un producteur qui vend un veau de 625 livres, sera de 865,60 \$ (533,93 \$ plus 331,67 \$) et de 995,00 \$ en 2011. On doit bien comprendre dans ce tableau que la compensation du modèle précédent était pour 0,8 veau vendu par vache assurée. À un producteur qui vendra des veaux à 750 livres, la compensation brute sera de 1 194,00 \$. En 2011, si l'exploitant vache-veau possède un troupeau de 100 vaches et qu'il vend 80 veaux à un poids de 750 livres, la compensation nette de l'ASRA (en fonction de la cotisation 2009) sera de 10 300,00 \$ de plus que celle d'un producteur qui vendra des veaux à 625 livres.

Ces modifications incitent les producteurs à maximiser le nombre de veaux vendus ainsi que le poids de vente, et ce, au meilleur coût possible. La conclusion n'est pas que les vaches doivent sevrer des veaux plus lourds; on peut garder les veaux plus longtemps sur la ferme, ce qui permet de bien faire le préconditionnement et de la semi-finition. Avant de débuter dans cette production, vous devez avoir toutes les ressources nécessaires, telles qu'un excellent fourrage, un enclos disponible, une bonne vaccination, suffisamment de litière et une ration alimentaire adaptée à vos animaux.

Chaque ferme a ses propres particularités, mais on doit faire un bilan des ressources fourragères et des pâturages pour s'assurer d'avoir suffisamment d'aliments pour vendre les veaux à 750 livres. Si historiquement vos aliments permettaient de vendre des veaux à 550 livres, vous devriez peut-être diminuer le nombre de vaches pour vous assurer d'avoir les aliments requis pour la croissance des veaux jusqu'au poids de 750 livres à la vente.

La semi-finition peut s'avérer une alternative intéressante, mais il y a des conditions de base essentielles pour une bonne réussite. On doit posséder suffisamment de pâturages, avoir des espaces requis (normes environnementales) et donner une alimentation équilibrée.

Pour certains, ce serait plus avantageux de faire produire la semi-finition à forfait chez quelqu'un qui possède les ressources disponibles. Bref, beaucoup de stratégies doivent être considérées afin de s'assurer que chaque ferme puisse être gagnante avec ces changements de l'ASRA.

Le choix est souvent difficile pour maximiser le revenu, n'hésitez donc pas à consulter votre conseiller pour vous aider à faire la meilleure stimulation. La prise d'échantillons de vos fourrages est le moyen idéal pour choisir les fourrages qui correspondent le mieux à tel ou tel type d'animaux.